

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 octobre 2017**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

R 2017-10-238

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 2 octobre 2017

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 11 septembre 2017

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Septembre 2017
- 5 Adoption second projet - Règlement 717-17
- 6 Indexation des droits d'impositions carrières/sablières 2018
- 7 Commande papeterie 2018
- 8 Service juridique 2018
- 9 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2017
- 10 Projet covoiturage - CRECQ
- 11 Mandat à un arpenteur et à un notaire en vue de l'acquisition d'une servitude pour le passage et l'entretien d'infrastructures municipales

Sécurité incendie

- 12 Achat octobre 2017
- 13 Semaine de prévention - Journée porte ouverte
- 14 Réparation et entretien camions incendie

Voirie

- 15 Achat de pneus camionnette

Hygiène du milieu

- 16 Demande d'avis de non-objection - projet filière de traitement d'eau - CSDC
- 17 Vidange station de pompage

Urbanisme et zonage

- 18 Service professionnel en urbanisme 2018
- 19 Offre de service - Concordance schéma
- 20 Offre de service - Concordance schéma - cartographie

Loisirs et culture

- 21 Décorations Halloween et Noël
- 22 Atelier formation - Conférence annuelle du loisir municipal
- 23 Achat matelas - Loisirs
- 24 Poteau protection bombonnes propane - Local des loisirs
- 25 Affichage de poste - Entretien patinoire
- 26 Souper de Noël des bénévoles 2017

Général

Varia :

- 27 **Correspondance**
Correspondances reçues - Septembre 2017
- 28 **Période à l'assistance**
- 29 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-239

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2017-10-240

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2017, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADOPTION SECOND PROJET - RÈGLEMENT 717-17 – AMENDEMENT RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour permettre l'érection d'un chenil (activité agricole) sur la route Charpentier, en zone agricole ;

ATTENDU QUE des normes d'implantation liées à un chenil sont déjà présentes à l'article 5.4.23 du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE l'emplacement proposé a les caractéristiques suivantes :

- à l'extrémité d'une rue sans issue ;
- il y a peu d'habitation à proximité (uniquement 3 habitations sur la rue dont une seule à une distance moindre que 500 m) ;
- le terrain a une superficie de plus de 10 000 m² et est majoritairement boisé ;
- les autres activités à proximité sont des activités agricoles telles pâturage, élevages bovins et cultures fourragères ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de permettre l'érection d'un chenil sur la route Charpentier, en réduisant la distance séparatrice exigible entre le chenil et la voie publique, entre le chenil et une zone résidentielle ainsi qu'entre le chenil et une habitation voisine, compte tenu des caractéristiques de l'emplacement choisi ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 septembre 2017, par le conseiller Pierre Lavallée ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prescrits ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté et présenté le 11 septembre 2017 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement d'amendement no. 717-17 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 5.4.23 de ce règlement de zonage, concernant les chenils, est modifié comme suit :

a) En ajoutant à la fin du sous-paragraphe i, du paragraphe d) du 1^{er} alinéa, concernant la distance minimale à respecter entre une habitation voisine et les enclos, les bâtiments et la clôture extérieure utilisés à des fins de chenil, la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, dans la zone A11, la distance minimale à respecter est de deux cent dix mètres (210 m) »,

b) En ajoutant à la fin du sous-paragraphe ii, du paragraphe d) du 1^{er} alinéa, concernant la distance minimale à respecter entre une voie publique et les enclos, les bâtiments et la clôture extérieure utilisés à des fins de chenil, la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, dans la zone A11, la distance minimale à respecter est de cent vingt mètres (120 m) » ;

c) En ajoutant à la fin du sous-paragraphe iv, du paragraphe d) du 1^{er} alinéa, concernant la distance minimale à respecter entre une zone résidentielle et les enclos, les bâtiments et la clôture extérieure utilisés à des fins de chenil, la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, dans la zone A11, la distance minimale à respecter est de huit cents mètres (800 m) » ;

Article 3: L'annexe A de ce règlement de zonage, concernant le plan de zonage, est modifié comme suit :

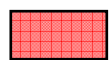
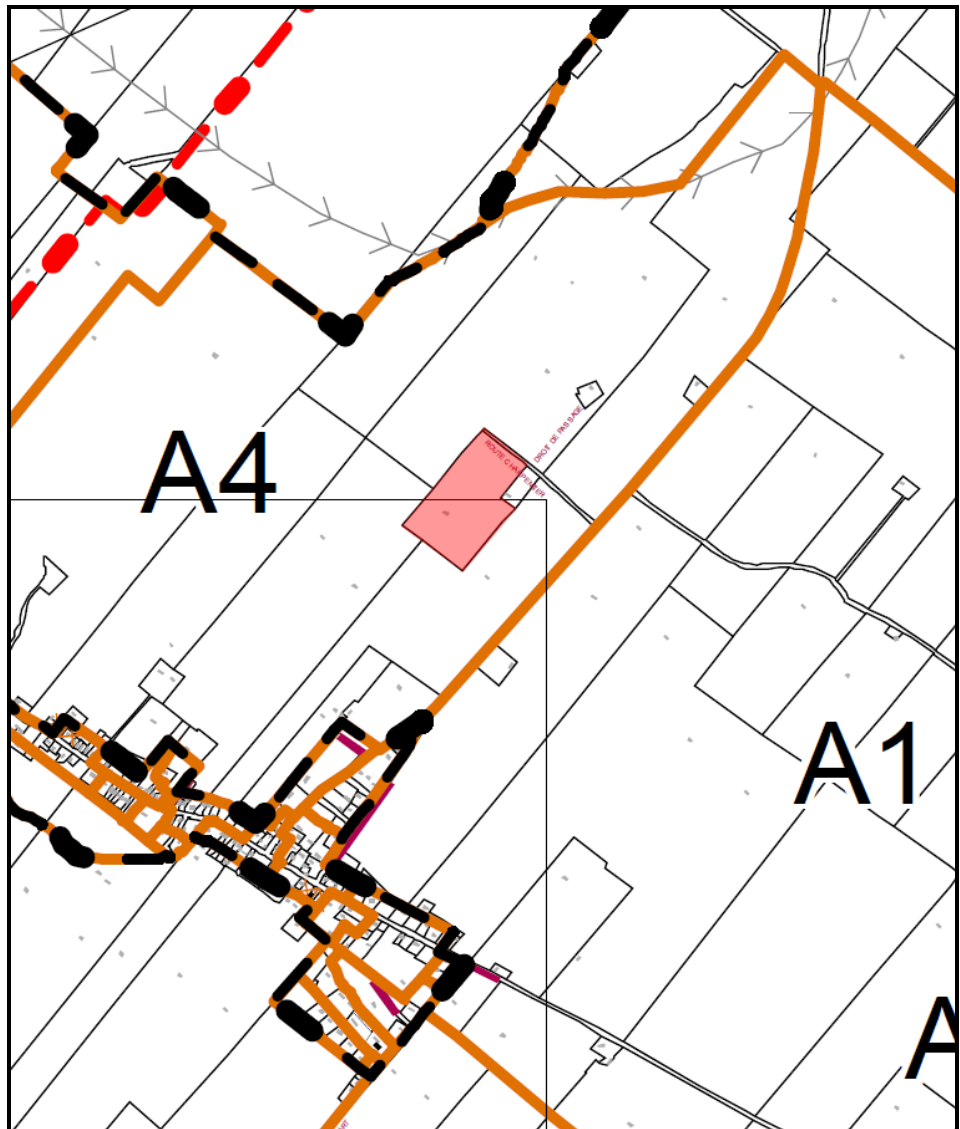
a) Une nouvelle zone A11 est créée à même une partie de la zone A4. Le tout tel que montré en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 4: L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et des normes, est modifié comme suit :

a) Une nouvelle grille est insérée pour représenter la nouvelle zone A11. Les usages permis ainsi que les normes d'implantation sont édictés dans cette nouvelle grille. Le tout tel que montré en annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 5: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

ANNEXE I



Nouvelle zone A1 créée à même une partie de la zone A4

ANNEXE II

	Grille des usages et normes Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage Annexe B							Zone A11			
	Maire : Jean Parenteau Directrice générale : Suzie Lemire Authentifié ce jour :										
Municipalité de L'Avenir											
USAGES (usages et sous-groupes usages)	PERMIS	Référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8	
Habitation											
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)		4.1.1		X							
HABITATION BIFAMILIALE (h2)		4.1.2									
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)		4.1.3									
MAISON MOBILE (h4)		4.1.4									
HABITATION UNIFAMILIALE CHALET (h5)		4.1.5									
Usages spécifiquement permis				(1)							
Usages spécifiquement non-permis											
Commerces et services											
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)		4.2.1.1									
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)		4.2.2.1									
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)		4.2.3.1									
SERVICE PÉTROLIER (c4)		4.2.4.1									
COMMERCE MIXTE (c5)		4.2.5.1									
Usages spécifiquement permis											
Usages spécifiquement non-permis											
Industrie											
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)		4.3.1.1									
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)		4.3.2.1									
INDUSTRIE LOURDE (I3)		4.3.3.1									
Usages spécifiquement permis											
Usages spécifiquement non-permis											
Communautaire											
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)		4.4.1.1			X						
INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF (p2)		4.4.2.1									
SERVICE PUBLIC (p3)		4.4.3.1									
Usages spécifiquement permis					(2)						
Usages spécifiquement non-permis											
Agricole											
AGRICOLE (a1)		4.5.1.1	X								
Usages spécifiquement permis											
Usages spécifiquement non-permis											

ANNEXE II (suite)

Zone A11										
Autres spécifications	référence zonage	1	2	3	4	5	6	7	8	
	Structure du bâtiment									
Isolée		X	X	X						
Jumelée										
En rangée										
Nombre d'étages min/max										
		1/2	1/2	1/2						
Hauteur minimum (m)										
Hauteur maximum (m)										
Largeur minimum (m)			7,3							
Superficie de plancher minimum (m ²)		38	38							
Superficie de plancher maximum (m ²)										
Profondeur (m)										
Implantation des bâtiments										
Marge de recul avant (m)		12	12							
Marge de recul arrière (m)		7	7							
Marge de recul latérale d'un côté (m)		2	2							
Marges de recul latérales totales (m)		5,5	5,5							
Rapports										
Nombre de logement par bâtiment min/max										
Coefficient d'occupation du sol maximum										
Normes d'entreposage et d'étalage										
Entreposage	5.22	5								
Étalage	5.23									
Dimension des terrains										
Largeur minimum (m)		50	50							
Profondeur minimum (m)										
Superficie minimum (m ²)		3000	3000							
Normes spéciales										
Autres normes spéciales										
Notes										
<p>(1) L'habitation doit être rattachée à une entreprise agricole ou bénéficier d'un privilège en vertu des articles 31, 31.1 ou 40 ou bénéficier d'un droit acquis en vertu des articles 101 à 103 et 105 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.</p> <p>(2) Usages sans infrastructures tel que sentier.</p>										

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2017-10-242

6. INDEXATION DES DROITS D'IMPOSITIONS CARRIÈRES/SABLIÈRES 2018

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 623-08, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec publie cette indexation via la Gazette officielle du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que pour l'année 2018, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 623-08 soit fixé à 0.58 \$, conformément à la publication de l'avis d'indexation du gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-243

7. COMMANDE PAPETERIE 2018

ATTENDU QUE la papeterie est à commander pour la taxation 2018 ;

ATTENDU QU'Infotech demande un acompte de 50 % avant le 10 novembre 2017 afin de garantir la commande et de nous offrir un escompte de 10 % sous forme de compte de taxe supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de se procurer la papeterie nécessaire à la taxation 2018 auprès d'Infotech, soit : compte de taxes, enveloppes et chèques au coût de 983.54 \$ taxes incluses. Il est aussi résolu qu'un acompte de 50 %, soit 491.52 \$ taxes incluses, soit versé à Infotech afin de garantir notre commande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-244

8. SERVICES JURIDIQUES 2018

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité de L'Avenir une offre de services professionnels pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la municipalité de L'Avenir accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2017

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017.

R 2017-10-245

10. PROJET COVOITURAGE - CRECQ

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a mandaté le Conseil régional en environnement Centre-du-Québec (CRECQ) pour réaliser un projet pilote de mobilisation en faveur du covoiturage ;

ATTENDU QUE ce projet vise à diversifier l'offre en transport des personnes sur le territoire et inciter davantage de citoyens à opter pour des modes de transport plus durable ;

ATTENDU QUE ce projet demande aux municipalités intéressées à déterminer des endroits propices pour des espaces de stationnements incitatifs réservés aux personnes qui font du covoiturage ;

ATTENDU QUE le CRECQ coordonnera la mise en place et apportera un soutien technique tout au long du projet ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond souhaite connaître l'intérêt des municipalités à offrir des espaces de stationnements incitatifs sur leur territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la Municipalité de L'Avenir manifeste son intérêt pour un projet de covoiturage en offrant des espaces de stationnements incitatifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-246

11. MANDAT À UN ARPEUTEUR ET À UN NOTAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE ET L'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser un développement domiciliaire sur son territoire, dans l'intérêt de la collectivité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition, par expropriation, des lots nécessaires pour réaliser ce projet de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une servitude de passage et d'entretien sur les parties de lots 223 et 223-1 du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, appartenant à Monsieur Samuel Grandmont-Timmons ;

ATTENDU QUE des discussions ont été entreprises avec le propriétaire des lots pour l'obtention d'une servitude, mais qu'aucune entente à l'amiable n'a encore été conclue ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une description technique de l'endroit où sera située la servitude de passage et d'entretien ;

ATTENDU QUE suite à l'obtention de la description technique, il y aura lieu de poursuivre les discussions avec le propriétaire des lots pour l'acquisition de la servitude ;

ATTENDU QUE les services d'un notaire seront requis pour la préparation de l'acte de servitude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil mandate l'arpenteur-géomètre Pierre Lachapelle afin de préparer une description technique de la servitude de passage et d'entretien sur les parties de lots portant les numéros 223 et 223-1 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, dont la Municipalité a besoin pour l'installation d'infrastructures municipales en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire;

Il est aussi résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale, suite à la réception de la description technique de l'arpenteur-géomètre, à négocier les conditions de la servitude de passage et d'entretien avec le propriétaire des parties de lots ;

Il est aussi résolu que le conseil mandate le notaire Martin Lavoie, de l'étude Therrien Couture, afin de préparer l'acte de servitude sur les parties de lots 223 et -223-1 du cadastre de Durham, circonscription foncière de Drummond, aux conditions qui auront été négociées par le maire et la directrice générale et qui auront été approuvées par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2017-10-247

12. ACHAT OCTOBRE 2017

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour octobre 2017

	Coût unit.	Qté	Total	
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Tuyau 1 3/4 po x 50 pi double gaine (remplacement)	172.00 \$	4	688.00 \$
<u>Camions</u>				
02 220 00 524	Caisse d'huile à moteur 15W40	75.00 \$	1	75.00 \$
<u>Semaine de prévention</u>				
02 220 00 725	Promo, location de jeux, mascotte et équipement pour portes ouvertes du 14 octobre à la caserne	500.00 \$	1	500.00 \$
Total de la demande			1 263.00 \$	

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 1 263 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-248

13. SEMAINE DE PRÉVENTION INCENDIE – PORTES OUVERTES

ATTENDU QUE le Service incendie de L'Avenir invite la population à une journée porte ouverte à la caserne le 14 octobre prochain dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies ;

ATTENDU QUE lors de cette journée il y aura jeu gonflable, mascotte, simulateur d'extincteurs, parcours pour les jeunes, kiosque de prévention, visite des camions et de la caserne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil autorise la journée porte ouverte du 14 octobre prochain et invite la population à y assister.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-249

14. RÉPARATION ET ENTRETIEN CAMIONS INCENDIE

ATTENDU les factures reçues de Garage J. Fortier concernant des réparations avant inspection des véhicules incendie ;

ATTENDU les discussions ayant déjà eu lieu concernant les réparations à effectuer avant inspection devant être faites chez Mécanique Giguère et Fils afin de réduire les coûts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que les réparations avant inspection devront être effectuées par Mécanique Giguère et Fils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2017-10-250

15. ACHAT DE PNEUS CAMIONNETTE

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'achat de pneus pour la camionnette ;

ATTENDU les soumissions reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'achat de 4 pneus BF Goodrich All Terrain TA K02 au garage Francis Demanche pour un montant total de 1 000 \$ plus taxes installation incluse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2017-10-251

16. DEMANDE D'AVIS DE NON-OBJECTION – PROJET FILIÈRE DE TRAITEMENT D'EAU – CSDC

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes à mandater la firme Environnement LCL Inc. pour effectuer la conception d'une filière de traitement de l'eau potable et déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour la filière de traitement d'eau potable proposée;

ATTENDU QU'afin de compléter la demande d'autorisation auprès du MDDELCC, Environnement LCL Inc. demande à la Municipalité un certificat attestant que celle-ci ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la Municipalité atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE d'une filière de traitement de l'eau potable pour l'École L'Avenir située au 580 rue Principale à L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-252 17. VIDANGE STATION POMPAGE

ATTENDU QUE la vidange de la station de pompage est à effectuer ;

ATTENDU la soumission de Vacuum Drummond au montant d'environ 700 \$ pour la vidange ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire effectuer la vidange de la station de pompage pour un montant d'environ 700 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2017-10-253 18. SERVICE PROFESSIONNEL EN URBANISME 2018

ATTENDU l'offre de service reçu de Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE l'offre propose une banque d'heure équivalente à 5 000 \$ plus taxes et déplacements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter l'offre de service pour l'année 2018 de Marc-Antoine Côté pour les services professionnels en urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-254 19. OFFRE DE SERVICE – CONCORDANCE SCHÉMA

ATTENDU le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond entré en vigueur le 25 juillet dernier ;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du schéma révisé, la municipalité doit effectuer des corrections et ajouts à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé ;

ATTENDU QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités locales disposent de deux ans pour adopter des règlements de concordance (article 59 et suivants de la Loi.) ;

ATTENDU QUE notre plan d'urbanisme et l'ensemble de nos règlements d'urbanisme devront entre autres être conformes aux orientations et objectifs du schéma révisé, aux affectations du territoire et à l'ensemble des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU l'offre de service reçu de Marc-Antoine Côté, urbaniste, au montant de 6 500 \$ pour effectuer le travail suivant :

- Préparation des projets d'amendement de concordance (plan d'urbanisme, zonage, lotissement, construction, permis et certificats) ;
- Préparation d'une liste des opportunités d'ajouts à la règlementation suite au nouveau schéma ;
- Présentation des projets d'amendement et de la liste d'opportunités à la municipalité ;
- Dépôt des projets pour analyse de préconformité à la MRC ;
- Corrections des projets s'il y a lieu ;
- Accompagnement de la municipalité au niveau de la procédure d'adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de mandater Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour préparer les règlements d'urbanisme de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond et ce, selon l'offre soumise, au montant estimé de 6 500 \$. Il est aussi résolu que les travaux se feront au début de 2018 et seront prévus au budget de 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-255

20. OFFRE DE SERVICE – CONCORDANCE SCHÉMA – CARTOGRAPHIE

ATTENDU QUE dans le cadre des amendements de concordance des règlements d'urbanisme avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond, la municipalité doit également faire des travaux de concordance dans le volet cartographique ;

ATTENDU l'offre de service reçue de Jeffrey Lafleur au montant estimé de 3 982.50 \$ pour les travaux suivants :

- Recherche et rapatriement des fichiers
- Analyse, préparation et modification des fichiers et des couches d'informations
- Plan de zonage : mise en plan et création de la couche de zonage
- Plan des grandes affectations du sol : mise en plan et création de la couche des affectations
- Plan des zones d'intérêts et contraintes
- Plan des ilots déstructurés (feuilles et plan général)
- Plan de la zone d'exploitation forestière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de mandater M. Jeffrey Lafleur pour les travaux de concordance dans le volet cartographique pour un montant estimé de 3 982.50 \$. **Il est aussi résolu** que les travaux se feront au début 2018 et seront prévus au budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2017-10-256

21. DÉCORATIONS HALLOWEEN ET NOËL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'achat de citrouilles pour les bacs afin de faire les décorations d'Halloween ;

ATTENDU QUE les décorations pour Noël sont également à prévoir ;

ATTENDU le budget de 500 \$ prévu pour les décorations d'automne et de Noël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'achat de décorations d'Halloween et de Noël pour un montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-257

22. ATELIER FORMATION – CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

ATTENDU QUE dans le cadre de la Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu le 4-5 et 6 octobre prochains au CentrExpo de Drummondville, plusieurs conférences seront offertes ;

ATTENDU QUE Mme Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisir, est intéressée à suivre 4 conférences ;

ATTENDU le coût total de 65 \$ pour les 4 conférences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser Mme Caroll Ann Lafond à s'inscrire à 4 conférences qui auront lieu le 5 octobre prochain au CentrExpo de Drummondville dans le cadre de la Conférence annuelle du loisir pour un montant de 65 \$. Il est aussi résolu que les frais de repas et de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-258

23. ACHAT MATELAS - LOISIRS

ATTENDU le projet de Pirouettes et Cabrioles prévu, avec un budget municipal de 2 785 \$ pour 2017 ;

ATTENDU QU'après analyse, ce projet n'aura pas lieu ;

ATTENDU QUE Mme Caroll Ann Lafond, coordonnatrice en loisir, recommande plutôt l'utilisation du budget pour faire l'achat de matelas qui pourront être utilisés lors de différentes activités ;

ATTENDU le coût des matelas à 159 \$ chacun et que Mme Lafond recommande l'achat de 4 matelas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat de 4 matelas pour différentes activités dans le cadre des loisirs pour un montant de 636 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-259

24. POTEAU PROTECTION BOMBONNES PROPANE – LOCAL DES LOISIRS

ATTENDU QU'il y a lieu de sécuriser les bombonnes de propane au local des loisirs en installant des poteaux de protection ;

ATTENDU le coût évalué à environ 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'installation de poteaux de protection pour les bombonnes de propane au local des loisirs pour un montant d'environ 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-260

25. AFFICHAGE DE POSTE – ENTRETIEN PATINOIRE

ATTENDU QU'en prévision de la saison 2017-2018, il y a lieu de faire l'affichage de poste pour l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire l'affichage de poste pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-10-261

26. SOUPER DE NOËL DES BÉNÉVOLES 2017

ATTENDU QUE pour la période des Fêtes 2017, le conseil souhaite adresser un merci à tout son personnel municipal ainsi qu'aux bénévoles œuvrant aux différentes sphères d'activité à la municipalité en les invitant à une soirée à la Maison de la Culture où une consommation et des bouchés leur seront offertes ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 1 900 \$ sera nécessaire pour cette activité ;

ATTENDU QUE la soirée est prévue pour le 14 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'allouer un budget de 1 900 \$ pour inviter le personnel municipal et tous les bénévoles à une soirée à la Maison de la Culture où une consommation et des bouchées leur sera offertes le 14 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

27. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de septembre 2017 est remis à tous les conseillers.

28. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2017-10-262

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 34 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 13 novembre 2017.

Fournisseur	Description	Montant
Entreprise A. Dauphinais	R2017-08-202 Réparation fissure d'asphalte	1 897,09 \$
Webtel	Batterie pour système téléphonique (29/05/2017)	80,47 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Septembre 2017	352,16 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Télésurveillance du 01/10/17 au 31/12/17	200,02 \$
Communication Plus	Chargeur Icom	206,95 \$
Vanier Isabelle	Remboursement achat toile sable d'hiver	390,92 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	76,00 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/09/17 au 15/10/17	113,89 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/09/17 au 15/10/17	98,25 \$
Centre du Pneu Patry inc	R2017-09-232 Pneus - Mack rouge	3 587,85 \$
Imprimerie Lemire	Impression JET - Septembre 2017	919,80 \$
Commission scolaire des Chênes	R2017-08-196 Perfectionnement désincarcération	459,90 \$
La Coop des Montérégiennes	Connecteur fils oreille	6,15 \$
La Coop des Montérégiennes	Toile pour sable d'hiver	413,89 \$
Entreprise Ployard Ltee	R2017-09-229 Réinstallation glissière 1er Rang	1 301,75 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	Réparation ventre de bœuf - 2e Rang	885,08 \$
Automobile JP Yergeau inc	Changement d'huile - Camionnette	65,15 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Mack rouge et livre de ronde	203,74 \$
Garage J. Fortier	R2017-09-226 Inspection et réparation - Rescue	896,29 \$
Garage J. Fortier	R2017-09-226 Vignette inspection - Camion pompe	132,22 \$
Garage J. Fortier	R2017-09-226 Insp. et réparation - Camion pompe	1 784,87 \$
Garage J. Fortier	R201709-226 Inspection et réparation - Citerne	1 164,52 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 14/07/17 au 12/09/17	379,66 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 14/07/17 au 11/09/17	512,44 \$

Hydro Québec	Bureau du 13/07/17 au 08/09/17	336,87 \$
Hydro Québec	Gloriette du 13/07/17 au 08/09/17	38,54 \$
Canac	Bac pour peinture - Abri piste cyclable	9,15 \$
Canac	Teinture - Abri et contour jeux - Loisirs	197,53 \$
Canac	Escompte sur facture 0430699	(0,08) \$
Canac	Escompte sur facture 0430268	(1,72) \$
Canac	Rouleau, diluant teinture - Abri et contour jeux	350,53 \$
Canac	Escompte sur facture 0430694	(3,05) \$
Canac	Teinture, pinceau, chiffon - Abri piste cyclable	554,00 \$
Canac	Escompte sur facture 0422684	(4,82) \$
Canac	Vis, plaques, boulons - Loisirs	16,48 \$
Canac	Escompte sur facture 0460734	(0,14) \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - SPAD constat 002262	744,89 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation avant inspection - Mack rouge	2 697,85 \$
Megaburo	Papier photocopieur, chemises, étiquettes	250,49 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Rivière Noire branche # 15	1 931,40 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Rivière Noire branche # 24	1 329,29 \$
Municipalité de Wickham	R2017-06-155 Prélèvement échantillon d'eau	97,32 \$
Peinture Préfontaine inc	Peinture bureau - Coordinatrice	62,25 \$
Peinture Préfontaine inc	Crédit sur facture peinture patinoire	(287,38) \$
Peinture Préfontaine inc	Peinture bureau - Directrice générale	110,33 \$
Peinture Préfontaine inc	Peinture, contenant, grattoir - Gloriette	215,35 \$
Pépinière L'Avenir inc	Engrais pelouse	31,01 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil d'octobre	285,05 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Ramassage conteneur garage municipal	50,00 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2016-10-245 Honoraire urbaniste	1 197,17 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 393,67 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Vol dn - Mack rouge	4,96 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Valve - Mack rouge	109,07 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Seal kit, pro torq, shield, shock - Mack rouge	320,95 \$
L'Express Drummondville inc	Publication - Avis rôle d'évaluation 2018-2019-2020	262,05 \$
L'Express Drummondville inc	Publication - Ass consultation règlement 717-17	384,84 \$
Vetements T.S. Inc.	Bottes de travail - I. Vanier	225,73 \$
Lafond Caroll Ann	Déplacement coordonnatrice - Septembre 2017	109,62 \$
Services Tech. Incendies Provincial inc	R2017-06-150 Calibration appareil respiratoire	1 069,27 \$
Pavage Drummond	R2017-08-199 Gravier pour 1er Rang	10 034,87 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Septembre 2017	1 046,27 \$
Ville de Drummondville	Frais de cour - SPAD constat 002262	246,71 \$
Hydraulique & Technologie Drummond	interrupteur pour moteur toile - Mack rouge	62,12 \$
Hydraulique & Technologie Drummond	Seau huile hydraulique	154,11 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Septembre 2017	71,36 \$
Concept Pronox	Réparer marche pied - Mack rouge	42,54 \$
CQSF	Forfait annuel - Pont d'accès CQSF (biblio, loisirs)	410,00 \$
Les Entreprises Martial Coté	Tester station de pompage	93,13 \$
Mailloux Gilles	Déplacement surveillant sablière - Septembre 2017	36,96 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Aout et septembre 2017	69,70 \$

SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	42 485,30 \$
-----------------------------------	---------------------

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Aout 2017	175,73 \$
Bibliothèque Municipale	R2017-01-006 Contribution annuelle	2 667,00 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus - L'Avenir	R2017-01-006 Salle multifonctionnelle et biblio	7 665,00 \$
Groupe L'E S C A L	R2017-06-153 et 2017-05--125 Travaux de teinture	2 100,00 \$
MRC Drummond	R2017-09-225 Contribution programme PAIR	250,00 \$
MRC Drummond	R2017-01-006 Quote-part - Aout 2017	4 999,36 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2017-01-006 Quote-part - Aout 2017	7 542,99 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2017-02-047 Contribution financière	8 333,34 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		33 733,42 \$

SALAIRES SEPTEMBRE 2017	
Salaires nets septembre 2017	19 808,99 \$
Remises provinciales septembre 2017	5 623,47 \$
Remises fédérales septembre 2017	2 215,65 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES SEPTEMBRE 2017	27 648,11 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER SEPT. 2017	42 485,30 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES SEPT. 2017	33 733,42 \$
TOTAL COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2017	103 866,83 \$